

# CERTI PHYTO

## DÉCIDEUR EN ENTREPRISE SOUMISE À AGRÉMENT

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA)

### OBJECTIFS

- ▶ Permettre aux utilisateurs d'accéder au Certificat individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

### PUBLIC VISÉ

- ▶ Entreprises réalisant des prestations pour des tiers (entreprises de travaux agricoles, paysagistes...)

### DURÉE

Formation présentielle dans le centre organisateur	21h
Total	21h

### TARIF ET FINANCEMENT

- ▶ 294€ par personne
- ▶ Possibilité de prise en charge sous condition

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Test de positionnement oral en début de formation
- ▶ Évaluation sous forme de QCM en fin de formation
- ▶ Évaluation des acquis des stagiaires réalisée par le responsable de formation
- ▶ Certificat est délivré sous réserve de réussite au test de fin de formation

### MODALITÉS PRATIQUES

- ▶ Restauration sur site possible
- ▶ Délivrance d'une attestation en fin de formation



### CONTENUS

- ▶ Connaissance des produits phytosanitaires
- ▶ Risques lors de l'utilisation d'un produit phytosanitaire
- ▶ Principes de la réalisation d'un traitement
- ▶ Évaluation des risques pour l'applicateur et le public
- ▶ Stratégies visant à limiter le recours aux produits phytosanitaires

### SATISFACTION

- ▶ Taux de satisfaction : 93% en 2022

Responsable de formation :  
Amélie LALLIER

MAJ : 11/2022